



CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DOSSIER CLIENT – EXPORT QUÉBEC (DCEQ)

INSCRIPTION

Une entreprise peut être considérée comme inscrite à une activité uniquement si elle a mené à bien l'ensemble des étapes d'inscription suivantes :

1. préinscription : inscription de l'organisation conditionnelle à l'acceptation du Ministère, en fonction de l'admissibilité de cette dernière et de ses objectifs de participation;
2. inscription;
3. choix du forfait;
4. paiement.

Le nombre de places étant souvent limité, seules les inscriptions en ligne dûment remplies seront acceptées selon l'ordre de réception du paiement.

Votre inscription à l'activité sera confirmée lorsque votre paiement et toutes les informations requises nous auront été transmis.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Annulation par le Ministère

- Le Ministère se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Annulation par les participants

- Les demandes d'annulation doivent être envoyées par courriel à DCEQ@economie.gouv.qc.ca.
- Les participants ne seront pas remboursés si leur demande d'annulation est transmise une semaine ou moins avant l'événement.

Dans les deux cas, le remboursement inclut uniquement les frais ayant été payés au Ministère.

CONSENTEMENT CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements demandés dans le cadre de la présente inscription sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Comme l'exige la Loi, le Ministère met en place les mesures suivantes afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements personnels vous concernant :

- Les renseignements personnels sont recueillis par le Ministère aux seules fins d'évaluation de votre participation à l'activité choisie.
- Le Ministère s'assurera de la confidentialité de vos renseignements personnels, lesquels ne seront accessibles qu'aux membres du personnel et, le cas échéant, à des tiers participant directement à l'organisation de l'activité.
- Le Ministère prendra toutes les dispositions nécessaires pour maintenir leur confidentialité. Advenant le cas où une communication de renseignements personnels aurait été transmise à des tiers, celle-ci sera inscrite dans un registre tenu à cet effet conformément à [l'article 67.3](#) de la Loi mentionnée précédemment.
- Si vous estimez que les renseignements ayant été inscrits dans la plateforme DCEQ sont erronés, vous pouvez transmettre une demande de rectification aux [administrateurs](#).

Vous pouvez également adresser une demande d'accès aux renseignements personnels que le Ministère détient à votre sujet au [responsable de l'accès à l'information](#).

DISPOSITION FINALE

La présente inscription, y compris ses conditions, est régie par les lois applicables au Québec. Tout litige afférent à une inscription sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux québécois.